COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 09 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de Janvier, à 20h00 s'est réuni le conseil municipal suite à la convocation en date du 05 janvier 2023.

Étaient présents : Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD (arrivée à 20h13), Bruno VIENNE, Clément BACRO, Dorothée LEFEBVRE, Véronique HERMANT, Eugène DELAMBRE, Laurent DHE, Sylvie COUSIN, Muriel POLLART, Angélique LESIEUX.

Absent : Daisy LAINE

Absent excusé : Laury FLIPPE

Procuration : Laury FLIPPE donne procuration à Sylvie COUSIN

Secrétaire : Clément BACRO

Début de séance : 20h10 Séance levée à 22h20

1) Vœux de Madame le Maire au conseil municipal

Madame BARBIER souhaite ses vœux de bonne et heureuse année à tous les conseillers ainsi qu'à leur famille. Elle les remercie pour leur investissement dans la commune depuis le début du mandat.

Madame BARBIER informe que les vœux du Maire à la population auront lieu le vendredi 20 janvier à 19h30 à la salle des fêtes et demande aux conseillers de l'accompagner sur scène afin de se faire connaître des habitants.

Madame BARBIER informe que 14 personnes sont concernées par la remise d'une médaille du travail. Chaque personne sera contactée pour connaître sa disponibilité le soir des vœux et se verra offrir une boite de chocolat d'un montant de 30€.

2) Approbation du compte-rendu de la réunion du 21 décembre 2022

Madame HERMANT souhaite apporter une correction sur le précédent compte-rendu. Elle précise que c'est elle qui a dit « qu'il était inutile de noter que Monsieur DELANNOY avait des problèmes de santé ». Messieurs MUCHEMBLED et DELAMBRE sont d'accord avec Madame HERMANT, cette information n'était pas à préciser sur le compte-rendu.

3) Compte-rendu de la visite de Julie DARGENT, animatrice érosion et ruissèlement concernant le chemin de Douchy à Essarts les Bucquoy

Madame BARBIER explique qu'elle a demandé à Madame Julie DARGENT de venir en réunion de conseil afin d'expliquer l'étude faite par le cabinet LIOSE. Cependant, elle ne peut pas encore le faire car elle n'a pas toutes les données et n'a pas encore l'autorisation de sa hiérarchie.

Madame BARBIER présente la carte fournie par Madame DARGENT. Il s'agit d'une proposition du cabinet LIOSE. L'accord des agriculteurs sera à demander au préalable si cette proposition est retenue.

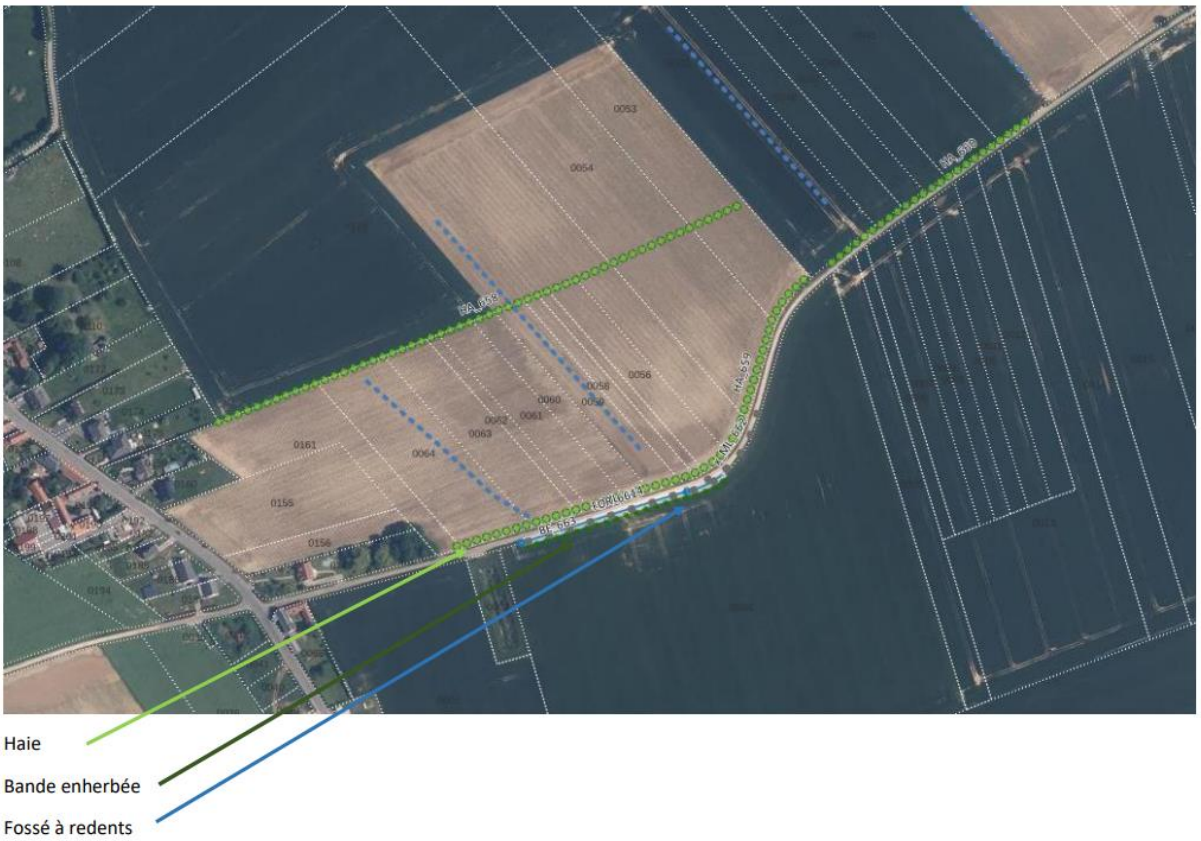

Monsieur DELAMBRE demande si ces installations seront prises dans les parcelles des agriculteurs ou sur la voie communale. Madame BARBIER répond qu'en principe, ce sera sur la voie communale mais qu'il faudra faire intervenir un géomètre au préalable pour reborner. La largeur de la voie, de bordure de champs à bordure de champs, doit être de 8 mètres mais ce n'est pas le cas. Madame BARBIER précise qu'il faut commencer par les parcelles situées en haut et pas seulement par celles situées en bas.

Monsieur DELAMBRE demande si l'eau sera dirigée vers le bassin. Réponse non.

Monsieur DELAMBRE pense que dans ce cas, il y aura toujours des problèmes.

Madame COUSIN demande si c'est la seule solution proposée. Madame BARBIER explique que pour cette situation, c'est la seule proposition. Seulement, les agriculteurs doivent donner leur accord.

Monsieur DELAMBRE précise qu'il est d'accord pour l'installation des haies mais pas pour les fossés à redents en milieu de parcelle.

Madame BARBIER explique que des devis peuvent être demandés pour l'intervention d'un géomètre.

Madame LEFEBVRE informe qu'il serait plus judicieux de faire appel à un bureau d'étude avant de faire appel à un géomètre. Car le bureau d'étude sera plus à même de dire ce qu'il faut faire. Ou alors, il faut simplement attendre le retour de la CCSA qui a déjà commencé le travail.

4) **<u>Etude de la nouvelle proposition de la mairie d'Achiet-le-Petit pour participation financière</u>**

Madame BARBIER informe qu'elle a téléphoné à la Préfecture au Bureau des Finances des Collectivités Locales.

Elle a expliqué le sujet de son appel et demandé un rendez-vous afin d'expliquer davantage sa situation. A ce jour, elle n'a pas eu de retour de la Préfecture.

Cependant, Madame BARBIER explique qu'une convention datée du 15 septembre 2000 a été signée entre les communes de Bucquoy et d'Achiet-le-Petit.

Il était convenu que le montant de la participation annuelle de la commune d'Achiet-le-Petit serait égale au montant que la commune de Bucquoy verse à l'école privée Saint-Joseph dans le cadre du forfait communal. Ce montant a été réévalué à 500€ par élève élémentaire et 1 000€ par élève de maternelle.

Madame BARBIER informe que pour l'année scolaire 2022/2023, dans les écoles publiques, il y a 25 élèves habitants Achiet-le-Petit et 37 élèves habitants les autres communes. Au total, il y a donc 65 élèves n'habitant pas Bucquoy qui sont scolarisés dans nos écoles publiques soit l'équivalent de deux classes. Madame BARBIER s'est renseignée auprès d'autres maires qui ont tous des enfants habitants hors de leur commune.

Pour les 37 élèves n'habitant ni Bucquoy ni Achiet-le-Petit, il n'y a pas de participation des communes. La commune d'Achiet-le-Petit ne possède plus d'école depuis 2000 et ne fait pas partie d'un RPI, raison pour laquelle la convention a été mise en place.

Monsieur BACRO pense que cette convention permet aux élèves habitants Achiet-le-Petit d'avoir le droit d'être scolarisé dans les écoles publiques de Bucquoy alors que pour les autres communes s'il n'y a plus de place on peut les refuser.

Madame BARBIER pense qu'il n'est pas normal que les communes, Achiet-le-Petit exclu, ne payent pas de participation. Alors que la commune d'Achiet-le-Petit devrait payer 1 000€ par élève de maternelle et 500€ par élève élémentaire. Madame BARBIER propose donc que la commune d'Achiet-le-Petit paye 500€ par élève scolarisé dans les écoles publiques de Bucquoy qu'il soit un élève de maternelle ou un élève élémentaire.

Un vote a lieu pour valider cette proposition :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : tous

5) Divers

Monsieur BACRO demande de réfléchir à un nom pour la rue de la salle de sports. Cette nomination de rue est nécessaire et indispensable pour pouvoir installer la fibre à la salle de sports.

Madame BARBIER rappelle que la réunion de la commission « site internet » est prévue ce mardi 10 janvier de 19h à 20h en salle des mariages.

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le lundi 06 février 2023.